

Le Combat Social FO 49

Mensuel d'informations de l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

Numéro 4-2017 (avril 2017)

Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 Résultats de la mesure de représentativité
- 3 Italie : victoire syndicale sur les lois Travail
- 4 Dix chauffeurs d'Uber demandent la requalification de leur contrat en contrat de travail
- 5-6 Grèves et manifestation au CHS CESAME
- 7 Grève à la polyclinique du Parc à Cholet
- 8 30 mars : les retraités manifestent avec leurs organisations syndicales
- 9 Assises de l'enfance du syndicat des Territoriaux d'Angers, de l'agglomération et du CCAS
- 10 -11 Résolution du CCN des 6 et 7 avril 2017
- 12 Affiche pour le premier mai

LE COMBAT SOCIAL FO 49

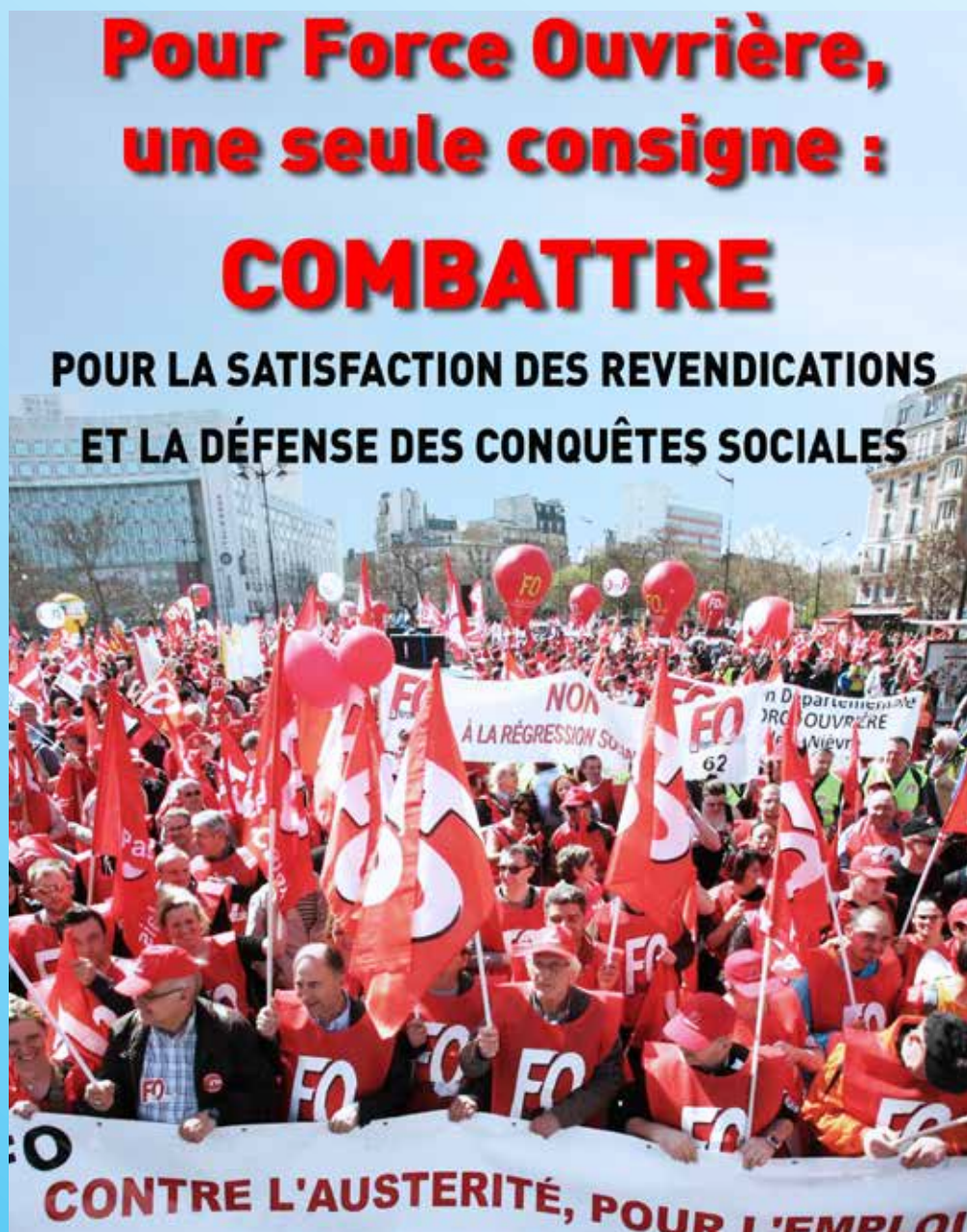
Prix : 1 €

Imprimé à
l'Union Départementale
Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP n°
0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD





L'éditorial de Catherine Roched

**Une seule
consigne :
Re-ven-
di-quez !**

Dans un peu plus d'une semaine, le pays sera dirigé par un nouveau président de la République.

Tout au long de cette campagne, la satisfaction des revendications est restée la priorité pour les salariés. La forte résistance engagée par FO et la CGT avec la FSU et Solidaires contre la loi Travail tout au long de l'année 2016, a trouvé son prolongement dans les entreprises. Nous savons que ce combat

est loin d'être terminé puisque, si l'on en croit les programmes des candidats en lice, l'élu poursuivra les politiques d'austérité engagée depuis des années et l'offensive contre la protection sociale et les services publics.

Au lendemain du 1er tour, Jean-Claude MAILLY a publié une déclaration qui rappelle la position de notre organisation pendant cette période. Elle est reproduite ci-dessous.

Liberté, égalité, fraternité, laïcité et république sociale

Les citoyen(ne)s se sont prononcé(e)s à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle. Seront donc en lice au second tour Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

À différentes reprises, j'ai expliqué que cette présidentielle revêtait un caractère inédit, relevant d'une crise politique :

- Des primaires qui non seulement ont allongé la campagne, mais ont démontré qu'elles correspondaient surtout à un affaiblissement des partis habitués à l'alternance. Ils en sont les premiers responsables.
- Une élimination des représentants de ces partis au premier tour de la présidentielle.
- Un renoncement du président sortant à se représenter.

À n'en pas douter, le résultat de ce premier tour montre plusieurs choses :

- Comme nous ne cessons de le dire depuis plusieurs années, l'austérité a et a eu des effets suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement.
- Les meilleurs scores sont allés aux candidats se présentant ou plutôt apparaissant comme hors système, souvent à tort.

- L'analyse des votes montre une double fracture, sociale et géographique.

Bien entendu, comme annoncé depuis plusieurs mois, Force Ouvrière ne donne aucune consigne de vote. Mais nous rappellerons fermement et publiquement nos positions et revendications, seuls ou avec d'autres, notamment à l'occasion du 1er Mai.

- En particulier :
- notre rejet de tout racisme, xénophobie ou antisémitisme ;
- notre exigence de mettre fin, aux plans européen et national, aux politiques d'austérité ;
- notre volonté de préserver et renforcer le service public républicain ;
- notre rejet de la loi Travail et de son amplification ;
- Notre attachement à la hiérarchie des normes en matière de négociation collective et au paritarisme.
- Sans oublier la protection sociale collective ou la nécessité d'une réforme fiscale guidée par la justice et l'équité.

Liberté, égalité, fraternité, laïcité et république sociale !

Jean-Claude Mailly, 24 avril 2017

ACTUALITÉS

Représentativité syndicale cycle 2013/2016

Fin mars, les résultats de la mesure de l'audience dans le secteur privé au niveau interprofessionnel sont tombés.

FORCE OUVRIÈRE maintient sa 3^{ème} place avec 15,59 % des voix obtenues, avec 5 000 suffrages supplémentaires exprimés pour FO par rapport à 2013, soit 17,93 % en poids relatif (entre les seules organisations représentatives).

Le tableau des résultats 2017 est reproduit ci-dessous, en comparaison avec 2013.

C'est une reconnaissance et un encouragement pour le syndicalisme libre et indépendant. Si ces résultats constituent pour FORCE OUVRIÈRE une stabilisation encourageante, ils

impliquent que toutes les structures FO doivent jeter toutes leurs forces dans le développement, en augmentant leur nombre de syndiqués bien sûr, mais surtout en recherchant de nouvelles implantations indispensables pour continuer de progresser.

La presse s'est empressée de « glorifier » la progression de la CFDT, certains organes de presse (Le Monde, Les Échos...) parlant même de « séisme » en indiquant que ces résultats seraient « la victoire du syndicalisme "réformiste"¹ contre le

1 Au passage, il faudrait que ces messieurs cessent d'appeler « réformistes » ces organisations — au premier chef la CFDT — qui acceptent les reculs des droits sociaux.

À FO, nous sommes, nous, les vrais réformistes, puisque pour nous la véritable ré-

syndicalisme "contestataire". » Rappelons quelques vérités. Outre le fait que ledit « séisme » n'est qu'une tempête dans un verre d'eau puisqu'il ne porte que sur un différentiel d'une centaine de milliers de voix sur quelques 5,2 millions, ces commentateurs oublient au passage que les Confédérations syndiquent les personnels du privé ET du public, et que la CFDT reste seconde organisation sur l'ensemble des salariés.

Faut-il y voir, de la part de ces éditorialistes, une volonté de promotion du « syndicalisme » d'accompagnement des contreréformes ?

Poser la question c'est y répondre !

forme, c'est celle qui à l'inverse les augmente ou en conquiert de nouveaux.

	Nombre de suff. valablement exprimés			% de voix obtenues			Poids relatifs		
	Avr-13	Mar-17	Delta	Avr-13	Mar-17	Delta	Avr-13	Mar-17	Delta
CGT	1 360 964	1 302 776	-58 188	26,81 %	24,85 %	- 1.96	30,63 %	28,57 %	- 2.06
CFDT	1 319 905	1 382 647	+62 743	26,00 %	26,37 %	+ 0.37	29,71 %	30,32 %	+ 0.61
CGT-FO	812 391	817 570	+5 180	16,01 %	15,59 %	- 0.42	18,28 %	17,93 %	- 0.35
CFE-CGC	478 175	559 305	+81 130	9,42 %	10,67 %	+ 1.25	10,76 %	12,27 %	+ 1.51
CFTC	471 864	497 361	+25 497	9,30 %	9,49 %	+ 0.19	10,62 %	10,91 %	+ 0.29
UNSA	217 754	280 555	+62 801	4,29 %	5,35 %	+ 1.06			
SOLIDAIRES	175 572	181 405	+5 833	3,46 %	3,46 %	0			
Autres (< 1 %)	217 919	209 227	- 8 691	4,29 %	3,99 %	- 0.33			

Italie

Victoire syndicale sur les lois Travail

Après que la CGIL¹ a obtenu 1,1 million de signatures d'électeurs pour l'exiger, le Parlement italien a aboli les « vouchers » (sorte de chèques emploi-service généralisés) et rétabli la responsabilité des donneurs d'ordres.

1 Confederazione generale del Lavoro (Confédération Générale Italienne du Travail)

Le Sénat italien a approuvé un décret-loi qui revient sur deux reculs sociaux inscrits dans les réformes du marché du travail de 2003 et 2015.

Les « vouchers » sont abolis. On connaissait les mini-jobs allemands, la précarité à la Britannique avec les contrats « zéro heure » en particulier. L'Italie avait inventé une popu-

lation d'employés encore plus exposée : les « voucheristes ». Créés en 2003 par Silvio Berlusconi, les « vouchers » devaient offrir selon leurs concepteurs, une « solution efficace » pour



➤ lutter contre le travail au noir : l'employé était payé 7 euros 50 de l'heure en bons de travail remis par l'employeur et payés au bureau de tabac.

REPÈRE :

La constitution italienne prévoit la possibilité d'un référendum abrogatif si 500 000 électeurs le demandent

Sous l'impulsion de Matteo Renzi et du « Jobs Act » (loi « Travail » à l'italienne), le système a été généralisé et considérablement amplifié.

Au départ, réservés aux employés de maison, aux extras dans l'hôtellerie, etc., au final même certains pharmaciens, des professeurs d'université et des employés de mairie étaient payés de cette manière.

Sous l'effet de la crise et des employeurs peu scrupuleux, des centaines de milliers de personnes sont devenues « voucheristes ». Ce sont souvent des emplois à temps plein.

Elles n'ont ni contrat, ni congés maladie, ni congés maternité, ni indemnités de licenciement. Plus grave encore : ce système encourage le paiement en liquide : l'employeur se couvre en payant la première heure en voucher, tout le reste est payé au noir.

Le recours aux vouchers a été multiplié par 270 entre 2008 et 2016, notamment grâce à leur libéralisation en 2015.

La responsabilité des donneurs d'ordre est rétablie

D'autre part, la responsabilité des donneurs d'ordres dans le non-respect des règles du travail par les entreprises sous-traitantes, qui avait été fortement limitée en 2003 par Silvio Berlusconi, est rétablie.

Par ce vote, le Sénat empêche la tenue d'un référendum abrogatif sur l'abolition des vouchers et la responsabilité des donneurs d'ordres.

Une consultation populaire avait été programmée par la Cour constitutionnelle le 27 mai prochain, suite à la collecte par la CGIL, la première centrale du pays, de 1,1 million de signatures.

Par ce vote, le gouvernement du démocrate Paolo Gentiloni s'évite un échec référendaire.

Son prédécesseur, le secrétaire du Parti démocrate (PD), Matteo Renzi, avait démissionné après avoir échoué, le 4 décembre dernier, à faire approuver une réforme constitutionnelle par référendum.

Dix chauffeurs d'Uber demandent la requalification de leur contrat en contrat de travail

REPÈRE :

La fédération Force Ouvrière des transports a créé un syndicat des chauffeurs liés aux plateformes numériques

Dans un article daté du 14 avril 2017, l'hebdomadaire « L'Express » informe que 10 chauffeurs de la société Uber demandent la requalification du contrat qui les lie à cette société en contrat de travail auprès du tribunal des Prud'hommes.

Notre CGT-Force Ouvrière, qui a construit un syndicat des chauffeurs prétendument « indépendants » liés aux plateformes comme Uber, Chauffeur Privé ou LeCab, revendique la requalification de leurs contrats en contrat de travail.

1 000 euros pour 250 à 300 heures de travail par mois !

Extraits de l'article de l'Express :

« Christophe confirme ce sentiment. Avant de déposer son dossier, le chauffeur qui a pris un crédit de 20 000 euros pour s'acheter une voiture confiée qu'Uber lui avait fait miroiter "3 000, 4 000 ou 5 000 euros par mois. Mais au final, je touche 1 000 euros pour 250 à 300 heures de travail". Il insiste aussi sur la contrainte vestimentaire,

En effet, les chauffeurs de VTC comme des milliers d'autres chauffeurs et d'autres livreurs employés par les plateformes numériques sont payés à la tâche, doivent financer eux-mêmes leur outil de travail et leur protection sociale tout en étant sous la dépendance complète de leur employeur de fait, lequel ne règle pourtant aucune cotisation sociale ! Et cela pour une rémunération misérable. Le rêve de tout patron, devenu réalité, et qui plus est, présenté comme un « modèle à promouvoir » pour le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron

« costume sombre, chemise blanche, cravate rouge ». Il dénonce l'extrême dépendance de la relation : il connaît des chauffeurs qui ont été "déconnectés" lorsqu'un client s'est plaint de la prestation.

Aujourd'hui [en exigeant la requalification de son contrat en contrat de travail] il demande qu'Uber paie pour ses frais d'habillement, de repas, pour ses heures supplémentaires et les congés payés. »

L'avocat des plaignants, précise l'article, « a réuni, selon lui, toutes les preuves pour démon-

trer le lien de subordination qui existe entre ces chauffeurs et la plateforme. "Ils ne sont pas indépendants. Dans la réalité, c'est un maquillage, c'est un camouflage, car Uber décide de tout, de l'inscription comme autoentrepreneur jusqu'à la facturation"¹, annonce-t-il avant d'effectuer la saisine au nom de ses clients. »

Uber, c'est le grand modèle de Macron, qui a annoncé le 9

¹ Rappelons que l'URSSAF de Paris a introduit un contentieux contre Uber pour justement demander la requalification des contrats d'Uber en contrats de travail. ➤

➤ avril qu'il entendait, s'il était élu, passer en plein été des « ordonnances » pour casser le Code du travail. La bourse a d'ailleurs applaudi son résultat : +4,12 % de hausse à l'ouverture le lendemain du premier tour de la présidentielle!

Pour Macron, Uber est un exemple à promouvoir

Uber, pour Macron, c'est un

exemple à promouvoir. Il a déclaré sur France 2, début avril : « Je n'ai jamais considéré qu'il fallait fermer Uber. Il y a de nouvelles formes d'économies. Je suis favorable aux nouvelles formes d'activités, à l'émancipation de certains secteurs. Je me suis battu pour qu'il y ait des entrepreneurs ou salariés qui, dans le cadre des VTC, puissent développer leur activité. »

Pour Macron, le « statut » des chauffeurs VTC d'Uber est clairement un moyen pour faire exploser la réglementation actuelle fondée sur le contrat de travail :

Début janvier 2016, alors qu'il était encore ministre de l'Économie de Hollande, il déclarait au journal Le Monde : « On

a l'impression qu'entre les politiques de solidarité – les minima sociaux et le chômage – et le CDI dans un grand groupe, il n'y a pas d'alternative. Ce n'est pas vrai : il doit y avoir une palette beaucoup plus large et un droit à l'initiative économique. »

Et parmi cette « palette », il y a le statut d'« indépendant », sur le modèle des chauffeurs VTC d'Uber. Macron ajoutait : « Bien sûr, ce n'est pas un système parfait, peut-être certains échouent - ils, mais on le voit avec l'exemple qu'offre Uber dans la région parisienne : des gens souvent victimes de l'exclusion choisissent l'entrepreneuriat individuel, parce que pour beaucoup de jeunes aujourd'hui, c'est plus facile de trouver un client que de trouver un employeur. Ils se lancent, ils travaillent plus, la rémunération ne suit pas toujours, mais ils ont accès à l'activité économique et à des perspectives de mobilité. »

On reste éberlué par un tel cynisme !



Centre Hospitalier Spécialisé CESAME :

Débrayages massifs et manifestation contre les restructurations et les coupes budgétaires

Le 7 mars, à l'appel des fédérations FO, CGT, SUD de la Santé et de l'Action sociale, 37 % des agents du CESAME ont fait grève. Après ce succès, le syndicat FO du CESAME avec la CGT a convoqué une assemblée générale qui a réuni plus de 110 agents le jeudi 9 mars 2017.

REPÈRE.

La loi Touraine, dans le droit fil des lois hospitalières précédentes (loi Bachelot notamment) prévoit la suppression de 22 000 postes d'agents hospitaliers d'ici fin 2017

9 mars : 110 agents en AG décident d'une pétition et d'un débrayage le 17

Les agents réunis dans cette assemblée générale, devant les restructurations envisagées par leur direction, ont réaffirmé leurs revendications.

Ils les ont listées au sein d'une pétition proposée à l'ensemble du personnel. Ils y expriment leur refus de toute suppression de poste et annoncent à la direction qu'ils refusent d'émettre des vœux sur leurs

éventuelles futures affectations tant que le projet de la direction ne sera pas précisé.

Les salariés réunis ont ensuite voté le dépôt d'un préavis de grève par les syndicats FO et CGT le vendredi 17 mars à l'occasion du Conseil de Surveillance du CESAME, pour y porter les pétitions.

17 mars : débrayage réussi !

Plus de 180 agents ont participé au débrayage à l'occasion du Conseil de Surveillance (30 %

de grévistes).

Ils ont envahi la salle du Conseil, afin de remettre les pétitions (plus de 600 signatures récoltées en une semaine seulement), et réaffirmé les revendications du personnel :

« Non à toutes les suppressions de postes... (21 postes supprimés au total.)... »

Nous exigeons de connaître les effectifs définitifs, les roulements, les horaires, le projet... des futures unités de soins intra et extra, avant que le personnel soignant n'émette tout vœu d'affectation. »



» Des avancées pour le personnel

La mobilisation du personnel a permis :

- d'obtenir enfin des précisions sur la future configuration du CESAME dans le cadre du projet d'établissement et
- d'obliger la direction à concéder un premier petit report de 15 jours pour l'envoi des fiches de vœux des soignants, le calendrier des réorganisations quant à lui sera revu en directoire début avril.
- D'obtenir que la direction s'engage à ce qu'aucun des 37 postes redéployés dans le cadre du projet d'établissement ne soit supprimé.

La direction, arguant du manque de crédits budgétaires, a renvoyé la responsabilité des suppressions de postes au financeur, l'ARS (Agence Régionale de Santé).

En conséquence les grévistes réunis à l'issue du débrayage ont décidé que les syndicats CGT et FO déposent ce 17 mars un préavis de grève reconductible à compter du jeudi 23 mars et appellent à une Assemblée générale de grévistes le jeudi 23 mars.

23 mars : 140 agents en assemblée générale pour la défense des conditions

de travail et de soins

Après avoir échangé sur la situation, l'Assemblée générale a décidé :

- Le maintien du préavis de grève reconductible.
- L'organisation d'une manifestation en direction de l'ARS à Angers le jeudi 6 avril à 15 h ainsi que le blocage de l'établissement avec piquet de grève le même jour.
- L'envoi d'un courrier à la direction du CESAME afin de préciser les revendications

La lettre se concluait par : « *L'Assemblée générale attend des réponses aux revendications pour la fin de la semaine prochaine.* »

Journée du 6 avril : Un franc succès !

Avec 70 participants aux piquets de grève, avec 32 % de grévistes, avec 150 participants à la manifestation en direction de l'ARS, indéniablement cette journée aura été un succès.

Pour les syndicats FO et CGT, « la mobilisation du personnel aura permis de gagner quelques avancées... »

Bien évidemment, la délégation reçue à l'ARS a rappelé son opposition aux 21 suppressions de postes déjà prévues pour faire face au plan triennal d'économies imposé par le gouverne-

ment.

Si l'ARS n'a pas fait de chèque pour assurer le financement du CESAME, cette entrevue, appuyée par la mobilisation du personnel gréviste aura au moins permis de faire le point sur :

- les revendications du personnel,
- l'opposition à la mise en œuvre de la Dotation Annuelle de Financement « différenciée » inventée au niveau régional,
- la nécessité que soient garantis tous les postes du CESAME, et notamment ceux (37 ETP) qui découlent de la réorganisation interne.

Le personnel réuni lors de cette manifestation a voté à l'unanimité l'arrêt de la grève, tout en indiquant qu'il restait mobilisé et prêt à repartir en grève si le financement alloué par la tutelle n'était pas à la hauteur des besoins.

Un tract intersyndical tirant le bilan se concluait ainsi :

« *Les agents du CESAME auront fait preuve de leur capacité de mobilisation, de leur responsabilité, les syndicats CGT et FO les en remercient et compte sur leur réactivité pour les prochaines échéances, notamment dès que le budget sera connu.* »

Le CESAME : un cas loin d'être isolé

La mobilisation des salariés du CESAME contre les conditions de travail et les restrictions budgétaires est très loin d'être un cas isolé dans la santé.

Partout en France, les hôpitaux, les cliniques sont secoués par des mouvements sociaux d'ampleur : les agents hospitaliers n'en peuvent plus des mesures d'austérité qui leur interdisent de travailler correctement, provoquent surcharge de travail et épuisement, mettent en danger la santé et la vie des patients. »



EN DIRECT DES SYNDICATS

» On lira ci-dessous que la polyclinique du Parc à Cholet a connu une intense mobilisation du personnel. Dans la région, les hôpitaux de

Nantes, de Laval, de Mayenne d'Evron, du Mans, de La Roche-sur-Yon ont connu grèves et débrayages massifs. Les revendications demeurent.

Comme l'expriment les grévistes du CESAME avec leurs organisations syndicales : **« les agents restent mobilisés, ils ne lâcheront rien ! »**

Polyclinique du Parc à Cholet :

les salariés avec leur syndicat FO arrachent par la grève 2 % d'augmentation des salaires et 12,5 créations de postes !



Béatrice Lefebvre, déléguée syndicale FO, rendant compte des négociations à l'Assemblée Générale

Les 5 et 6 avril 2017, les salariés de la Polyclinique du Parc à Cholet se sont mis en grève à l'appel de la section FO, rejointe par la CFDT. Cette grève a été massive : 169 grévistes le mercredi 5 avril, 189 le jeudi 6 avril. C'est-à-dire l'immense majorité du personnel en CDI.

Cette grève est le résultat de l'exaspération des personnels confrontés à une augmentation considérable de la charge de travail du fait de manque de postes alors que dans le même temps, leurs salaires sont bloqués depuis des années.

Les grévistes se sont réunis plusieurs fois en assemblée générale, pour mandater, puis entendre le compte-rendu de mandat de la délégation syndicale qui a mené les négociations.

La plus importante a rassemblé 167 participants.

Devant la détermination des grévistes qui, entre les assemblées générales manifestaient autour de la clinique, banderoles et drapeaux déployés, la direction a dû céder de réelles avancées :

En matière de salaires, le rapport de forces a permis d'obtenir une augmentation pérenne de 2 % de la valeur du point (de 7,14 à 7,28 €), Augmentation répercutée sur les salariés payés au SMIC (en effet, dans leur convention collective comme dans de nombreuses autres, le gel des salaires a pour conséquence que les premiers niveaux de leur classification sont sous le SMIC).

La direction a dû céder aussi le recrutement en CDI de 12.5 Équivalents temps plein (ASH —agents de service hospitalier—, brancardier, AS —aides-soignants—, IDE —infirmiers diplômés d'état— et

secrétaires médicales). Corollairement, de nombreuses avancées en matière d'améliorations des conditions de travail ont été obtenues (formations des équipes d'encadrement, réunions hebdomadaires d'ajustement des personnels à la charge de travail...)

Enfin, les heures de grève seront retenues, au choix des salariés grévistes, soit sur le compte d'heures de récupération soit imputée sur le salaire à raison d'un jour de grève par mois.

Pour l'Union Nationale de la Santé privée, **« Cette grève qui s'inscrit dans la poursuite de la grève et manifestation nationale du 7 mars 2017 constitue un point d'appui important dans le combat que mène Force Ouvrière pour l'augmentation de la valeur du point dans la CCU FHP ainsi que pour l'amélioration des grilles de classification. »**



Grévistes manifestant autour de la clinique pendant les négociations

30 mars 2017 : les retraités manifestent

Les organisations syndicales nationales de Retraités CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES-CF-TC-CGC-FGR FP - LSR ont décidé de faire du 30 mars 2017, une journée de mobilisation et d'action sur la base des revendications communes des 8 organisations syndicales de retraités, et pour montrer leur détermination partagée de ne pas taire leurs revendications pendant la campagne pour l'élection présidentielle.

Avec l'exigence d'une revalorisation des retraites et des pensions, elles demandent l'indexation des pensions sur les salaires, le rétablissement de la 1/2 part fiscale et le rétablissement de l'exonération fiscale des majorations familiales.

A Angers, ils étaient 250 à manifester. Nous reproduisons la prise de parole de Jacques Foubert, secrétaire général de l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière devant la préfecture

Camarades,

Le 24 novembre 2015 sur ce même parcours nous avons manifesté pour défendre notre pouvoir

d'achat.

Comme en novembre 2015, nous manifestons aujourd'hui à l'appel national de 9 organisations syndicales de retraités dit groupe des 9, qui ont décidé de faire du 30 mars une nouvelle journée de mobilisation sur la base de revendications communes

Camarades,

Devant le refus du gouvernement de satisfaire ou même de discuter de leurs revendications, les retraités sont à nouveau mobilisés pour dénoncer la baisse de leur pouvoir d'achat et la dégradation de leurs conditions de vie.

Pour la 4ème année consécutive, les 16 millions de retraités et leurs ayants droit ne percevront pas un euro de plus, car les retraites sont gelées depuis 2013.

La politique de rigueur imposée aux retraités et les règles en vigueur, font que les retraites augmentent moins vite que les salaires des actifs, sur 2 ans l'écart est de 20 %

Cela conduit à une paupérisation des retraités :

En effet :

— Augmentation des tarifs des complémentaires de 14 % depuis 2011.

— Des impôts locaux en constante augmentation (+4,8 % en 2017, après +5,8% en 2016 pour la seule taxe foncière).

— Un manque de places alarmant dans les 124 EHPAD du département.

10 000 places manqueront dans 20 ans pour le Maine-et-Loire selon une étude du CODERPA. Ce sont des listes d'attente importantes et des réponses qui peuvent se faire attendre 1 an ou 2 ans.

— Un matraquage

fiscal tous azimuts... comme le relèvement du seuil du revenu fiscal de référence.

Les retraités n'acceptent pas cette situation.

Durant 5 mois les retraités du département avec leurs organisations syndicales : CGT-FO-FSU-Solidaires-FGR.FP et LSR se sont mobilisés pour combattre la loi EL KHOMRI, qui aurait dû s'appeler MACRON 2, pour en exiger l'abrogation.

Cette capacité de résistance, les retraités l'ont prouvé une fois de plus le 7 mars dernier en allant manifester à Paris en soutien aux hospitaliers en grève contre la loi TOURAINE dite loi « santé », car les retraités sont particulièrement sensibles à la défense des services publics et notamment celui de l'hôpital.

Comme nous le disions dans le communiqué intersyndical, pendant et après la campagne pour l'élection présidentielle, les retraités ne tairont pas leurs revendications. Les retraités ne lâcheront rien !

Camarades,

Notre manifestation d'aujourd'hui est un tremplin pour porter nos revendications et dire à tous les candidats quel qu'ils soient, que les 16 millions de retraités de ce pays n'acceptent pas les conditions qui leur sont imposées et qu'ils résisteront à toutes les offensives contre leurs conquêtes sociales.

— Résistance face à ceux qui veulent remettre en cause notre régime de retraite par répartition et faire disparaître les régimes spéciaux et le code des pensions.

— Résistance face à ceux qui veulent détruire l'hôpital et privatiser nos services publics.

— Résistance face à ceux qui veulent appauvrir encore plus les retraités. Oui les retraités ne baisseront pas les bras, ils sont et restent mobilisés.

Merci de m'avoir écouté



Assises de l'Enfance - 1er avril 2017

(Assises organisées par le syndicat FORCE OUVRIÈRE des territoriaux d'Angers-Loire-Métropole, ville d'Angers, CCAS d'Angers)

Animateurs, ATSEM, agents de crèche, une quarantaine d'agents se sont réunis sur leur temps personnel un samedi de printemps pour s'organiser avec le syndicat FO !...

Les interventions des participants à ces Assises ont illustré les conséquences de la politique de diminution d'effectifs avec la baisse des dotations aux collectivités territoriales, la mise en place des rythmes scolaires, etc. !

116 suppressions de postes en 2 ans

La ville d'Angers et l'agglomération angevine emploient 4200 ETP (équivalents temps pleins), ce qui représente à peu près 5000 agents.

Il y en avait 4316 en 2014. En deux ans donc 116 emplois ont été supprimés.

La réduction des effectifs s'est bien sûr répercutée sur les services de « enfance. Elle a des conséquences importantes sur les conditions de travail des personnels.

Le chantier des « Réorganisations/rationalisations » est considérable, et n'a qu'un objectif : les économies budgétaires.

En effet, la masse salariale augmente de 2,5 % de manière systématique tous les ans en application du GVT.

Aujourd'hui, dans le contexte de politique d'austérité, la volonté des élus est de ramener cette augmentation de la masse salariale à 0. Ce qui suppose, mécaniquement, une diminution de 2,5 % des emplois.

Les animateurs sont épuisés (certains ont « 6 temps » dans leur journée). Ils prennent en charge les enfants des collè-

gues absents non remplacés.

Des animateurs épuisés devant s'occuper seuls parfois de 22 enfants et plus

Le taux d'encadrement officiel (déjà à 18 enfants pour 1 adulte encadrant en élémentaire !) peut s'élever bien au-delà et être poussé à 22 enfants pour un adulte... voir plus !

Un agent intervient : « Si les parents savaient dans quelles conditions l'accueil de leurs enfants se fait !... »

Les 130 animateurs embauchés pour les TAP à Angers ont un contrat de travail qui s'achève en août 2018. À cette heure, ils ne savent pas ce qu'ils vont devenir. La réforme des rythmes scolaires doit se poursuivre sans moyens (baisse des dotations), ce sera donc au bon vouloir des Maires pour 2018/2019. Pour les ATSEM, il y a encore des modifications attendues des fiches de postes s'il y a transformation des TAP en simple garde-rie...

Une myriade de temps incomplets, une pression constante de la hiérarchie...

Collègue à temps incomplet à qui l'on refuse un temps complet, collègue à temps incomplet qui n'est pas complété, collègue à qui l'on refuse son temps partiel, collègue mise à mal par la pression directe dans sa crèche, entretien pro-

fessionnel, mobilité forcée, réunionite le soir sans temps de pause ou même le temps de rentrer chez soi, maladies professionnelles liées au travail avec les petits...

Des enseignants FO présents à ces assises

Le syndicat FO des enseignants du primaire était invité à ces assises, ce qui a permis de faire le lien entre les difficultés rencontrées par les agents territoriaux et les réformes en cours dans l'Éducation nationale :

À l'heure où les professeurs des écoles remplaçants pourraient faire de nébuleuses « activités de nature pédagogique » hors enseignement dans des « services », rattachés au « territoire de la commune » (un projet de décret sur les remplaçants est en discussion...), à l'heure où le gouvernement cherche à fusionner les différentes fonctions publiques (une modification du statut par ordonnance qui va dans ce sens a été proposée par le gouvernement le 6 mars dernier...), faire les liens entre les catégories de personnels semble essentiel ! C'est ce que permet le fait que FO soit une organisation confédérée organisant tous les salariés de tous les secteurs du public et du privé.

À l'issue de cette réunion, les agents réunis ont établi leur cahier de revendications et ont décidé de les porter, avec Force Ouvrière, à la direction.

« Si les parents savaient dans quelles conditions l'accueil de leurs enfants se fait !... »

Faire le lien entre Territoriaux et enseignants, c'est ce que permet le syndicalisme confédéré

COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CONFÉDÉRATION FO **6 et 7 avril**



Résolution

**Indépendante,
Force Ouvrière
ne donnera au-
cune consigne
de vote**

Réuni les 6 et 7 avril 2017 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23^{ème} Congrès confédéral de février 2015 à Tours actualisé par les résolutions des différents CCN. Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques. Indépendance ne signifiant

POUR LE MAINTIEN, LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES

**Le CCN
dénonce...
toutes formes
« d'ubérisa-
tion » des rela-
tions de travail**

Pour le CCN, c'est à travers l'augmentation du pouvoir d'achat par les salaires, qui demeure la revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs, que la consommation et l'investissement notamment public, l'innovation, en particulier industrielle, relanceront l'activité, l'emploi et la croissance. Le CDI est la forme normale de relation de travail et doit le demeurer.

pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente à la forme de l'État. Attaché à la laïcité, à la séparation des Églises et de l'État, récusant toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie, le CCN rappelle que les politiques d'austérité nourrissant l'accroissement des inégalités, la précarité et la paupérisation des travailleurs (actifs, privés d'emploi et retraités) sont dangereuses tant sur le plan social, économique que démocratique. Le 1^{er} mai 2017, journée internationale de solidarité ouvrière, FO agira syndicalement

Aussi, le CCN dénonce l'utilisation abusive des contrats courts et précaires, les temps partiels imposés ainsi que toutes formes « d'ubérisation » et de relations de travail déguisées.

FO poursuit son combat contre la loi « Travail », y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. FO a saisi l'OIT, cette loi compor-

sur ses revendications et ses principes d'indépendance.

Le CCN soutient les actions, en particulier de grèves, engagées par les structures FO pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs dans le secteur public comme dans le privé pour faire aboutir leurs revendications. Il leur apporte également son total soutien aux actions visant à lutter contre toutes formes d'attaques contre le syndicalisme et se félicite des résultats positifs obtenus.

tant de nombreuses dispositions contraires aux textes fondamentaux et aux textes internationaux auxquels la France est liée. Ce texte détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité. La remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, la suprématie donnée aux accords d'entreprise contre le rôle de la branche et des

Abrogation de la loi Travail !

conventions collectives, la remise en cause de droits individuels, de majorations des heures supplémentaires, les facilitations des licenciements, l'affaiblissement de la médecine du travail, les référendums d'entreprise sont au cœur de ce texte destructeur. Le CCN revendique son abrogation et rappelle les recours engagés par FO auprès du Conseil d'État contre leurs décrets d'application. Le CCN dénonce les nouveaux

modes d'organisation du travail accentuant les phénomènes de stress qui détériorent les conditions de travail.

Le CCN réaffirme l'importance de l'industrie pour l'emploi et notre économie. De ce point de vue, l'activité et l'emploi industriels sur notre territoire demandent à être davantage soutenus par les pouvoirs publics.

Le CCN condamne le détournement des aides publiques aux

entreprises privées puisque distribuées sans ciblage, sans contrepartie, ni contrôle à l'instar du CICE et du CITS. Le CCN rappelle son attachement aux ordonnances de 1945. Le CCN rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective.

Non à la réforme territoriale ! Non à la destruction du statut de la Fonction Publique !

Le CCN réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque, garante de l'égalité de droits. Il s'oppose à la réforme territoriale, atomisant l'action publique, créant des régions autonomes et omnipotentes et faisant disparaître ou affaiblissant les communes et départements. Il rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux spécificités des trois versants de la fonction publique et condamne le projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires et exige son retrait. Le CCN confirme son opposition à l'ensemble des contre-réformes qui remettent en cause à la fois les services publics et les garanties statutaires des fonctionnaires. Le CCN s'oppose également à la loi santé, aux Groupements Hospitaliers de Territoire, à la maîtrise comptable ainsi qu'aux mesures d'économies imposées à la protection sociale. Il revendique

une augmentation des moyens humains et financiers pour les institutions du service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, AFPA, etc.).

La numérisation, la digitalisation et l'intelligence artificielle doivent être mises au service des travailleurs et non en concurrence ou substitution des mêmes travailleurs. Le CCN revendique une approche collective en termes de droits, de statuts et de contrats de travail. Les progrès techniques ne doivent pas être un prétexte pour l'individualisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. Il rappelle son opposition à l'instauration d'un « revenu universel ». Pour le CCN, la concertation entre les interlocuteurs sociaux sur le télétravail doit ouvrir sur une véritable négociation, offrant de nouveaux droits et protections aux salariés sur la base du volontariat,

intégrant une véritable définition du « droit à la déconnexion » s'appliquant effectivement partout en égalité de droit.

Le CCN rappelle sa revendication d'une réforme fiscale juste et redistributive, ainsi que son opposition à la mise en place d'un prélèvement à la source, antichambre de la fusion IRPP/CSG.

Le CCN dénonce le vote du Parlement Européen sur le CETA avec la complicité du gouvernement français et exige l'arrêt des tractations menées en catimini par la Commission européenne et qui privilégient le profit économique sur les droits fondamentaux, qu'ils se nomment TTIP, TISA, APE ou autres. FO condamne, en Europe et au plan international, l'austérité et revendique une augmentation générale des salaires pour lutter contre le dumping social.

« Les progrès techniques ne doivent pas être un prétexte pour l'individualisation de la relation sociale et économique contraire aux droits individuels et collectifs. »

LIBRES, INDÉPENDANTS, REVENDICATIFS

Le CCN n'accepte aucune remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel.

Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité. Le CCN constate de nombreux dysfonctionnements dans le déroulement des élections TPE et réaffirme sa revendication d'une représentation effective pour les salariés des TPE. Le CCN exige l'application de la décision du BIT en faveur de la libre désignation des délégués syndicaux. Si la restructuration des branches vise à la suppression des « branches mortes », pour FO elle doit permettre d'assurer l'amélioration de la couverture conventionnelle pour tous les salariés à condition de respecter la hiérarchie des normes et la liberté de négociation dans les branches. Le CCN appelle à la plus grande vigilance quant

aux risques de remise en cause des droits conventionnels et de la représentation des salariés du fait des fusions et élargissements à venir.

Le CCN apporte son soutien à toutes les unions départementales et unions locales dont les conditions de mise à disposition des locaux sont remises en cause par les collectivités pouvant aller jusqu'à des menaces d'expulsion pure et simple. Pour le CCN les attaques contre les moyens d'action des syndicats et de défense des intérêts des travailleurs sont inadmissibles. Le CCN condamne les nombreuses attaques, pressions et formes de harcèlement subies par les équipes syndicales. Il condamne la multiplication des arrestations, des procédures judiciaires et des sanctions requises à l'encontre de militants syndicalistes et de salariés. Il exige l'abandon immédiat de toutes ces

poursuites.

Le développement syndical est nécessairement la priorité des priorités. Le CCN appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents et par une politique de formation adaptée à tous les niveaux.

Compte tenu de la situation et des mesures graves qui pourraient être décidées dans les semaines et mois à venir, y compris cet été, le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Il donne mandat à la CE, au bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives qu'exigerait la situation.

Votée à la quasi l'unanimité
(2 contre)

Se préparer au combat dans les semaines et les mois qui viennent !

1^{ER} MAI 2017

**SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE**



**SATISFACTION
DES REVENDICATIONS**



Manifestations intersyndicales du premier mai :



Solidaires



Angers :
Place Imbach
10 h 30

Cholet
Place Travot
10 h 30

Saumur :
Place Bilange
10 h 30

Segré :
Place du Port
10 h 30